

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2819

présenté par
Mme Dubos

ARTICLE 29

Rédiger ainsi l'alinéa 105 :

« *b*) À la première phrase du quatrième alinéa, après le mot : « alinéa », sont insérés les mots : « du II » et, à la seconde phrase du même alinéa, les mots : « troisième à cinquième alinéas » sont remplacés par les mots : « deuxième à quatrième alinéas du III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la nouvelle rédaction de l'article L. 443-11 telle qu'issue de l'article 29.